



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 13 août a adopté le règlement numéro 2018-095, intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-095 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-086 »**

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui et peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Lucien, ce 17<sup>e</sup> jour d'août 2018.

---

*Alain St-Vincent-Rioux*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*